

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – QUESTION ÉCRITE

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
25.044	03.09.2025	18h24	
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 2 octobre 2025			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : PLR
Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures.
<p>Le groupe PLR dépose cette question écrite suite à la réponse du Conseil communal, lors de la séance du Conseil général de juin à son interpellation intitulée « Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte ».</p> <p>En préambule, nous exprimons notre mécontentement quant à la réponse reçue.</p> <p>Celle-ci, plutôt que d'éclaircir des points mentionnés dans notre texte et lors de notre prise de parole, a consisté principalement à invoquer les dernières modifications des paradigmes qui régissent la planification photovoltaïque actuelle, comme la nécessité de produire plus en hiver et par luminosité réduite, par des panneaux plutôt verticaux.</p> <p>Ces considérations sont générales à tous les projets d'installations photovoltaïques, quel que soit leur support. Elles diluent le débat que nous voulons voir se tenir autour du projet en question, avec ses problèmes spécifiques. La question n'est pas le photovoltaïsme comment ? Mais où, et au sacrifice de quelles surfaces ?</p> <p>Nous sommes conscients que le Conseil communal ne peut pas en tout temps tout communiquer, mais une meilleure transparence est assurément possible, et donc due au Conseil général qui est une autorité.</p> <p>Nous reposons donc les questions auxquelles le Conseil communal n'a pas répondu. En outre, nous demandons des informations dont nous considérons qu'elles auraient dû être données spontanément par le Conseil communal dès lors que le sujet était abordé. Enfin, nous posons de nouvelles questions suite aux réponses déjà reçues.</p> <p>-Quel est le calendrier relatif à ce projet ?</p> <p>-Est-ce que le Conseil communal a d'autres projets similaires sur les terrains communaux ?</p> <p>-Le Conseil communal a dit qu'il existe des projets privés, portés par des agriculteurs pour des installations photovoltaïques au sol, auxquels il (le CC) entendait s'opposer. Pour quelles raisons ? Quelle crédibilité et quelle respectabilité le Conseil communal s'imagine-t-il avoir dans cette posture, promoteur qu'il est lui-même d'un tel projet sur des terres en propriété communale ?</p> <p>-Dans quelle mesure le Conseil général et les commissions communales auront-elles à se prononcer quant à ce projet ?</p> <p>-Des panneaux photovoltaïques n'ont pas été posés sur le parking du personnel de l'Hôpital qui à très récemment été doublé pour s'étendre actuellement sur 1.25 hectares. C'est inadmissible. Quelles en sont les raisons ?</p> <p>-Pourquoi, d'une manière plus générale au cas évoqué dans la question précédente, si peu de réalisations de projets photovoltaïques ont lieu dans notre ville sur des infrastructures pourtant intéressantes, en propriété communale ou privée ? Nous rappelons que la Commune est un actionnaire important de Viteos et qu'elle y est représentée au Conseil d'administration.</p> <p>-Le Conseil communal a parlé de la nécessité de poser des panneaux orientés verticalement. Cela augmente le potentiel d'installation aux façades et plus seulement aux toitures, rendant encore plus immense le potentiel encore à réaliser d'installations en zone urbaine. Et par conséquent, rend encore plus inacceptable et malvenu le sacrifice de surfaces agricoles. Est-ce que le Conseil communal prend la mesure de ce nouveau potentiel de développement ? A-t-il des projets d'installation sur les infrastructures et les immeubles communaux ?</p>

-Est-ce que le Conseil communal, à futur, prévoit d'utiliser la zone agricole comme une surface de compensation aux inconvénients et au manque de volonté en matière notamment de photovoltaïsme en zone urbaine, comme c'est le cas du projet en question ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses

Souhait d'une réponse écrite (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : **oui**

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Christophe Ummel

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Curty	Stéphanie Vogel	Christophe Oppliger
Frédéric Vaucher	Cédric Haldimann	Claude-André Moser
Anthony Curty	Alain Vaucher	Adrien Steudler

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch